

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingt-troisième session
Genève, 4 – 8 février 2013

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES**

**DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT
À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,

- “iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la vingt-troisième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 de son rapport.

[L’annexe suit]

RAPPORT

DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS

DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingt-troisième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa quinzième réunion le 6 février 2013 sous la présidence de Mme Alexandra GRAZIOLI, membre d'office, en marge de la vingt-troisième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. MM. Mohamed AG ABBA et Jim WALKER, membres nommés du Conseil consultatif, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter sur leur demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/23/INF/4 en date du 8 janvier 2013, distribuée avant l'ouverture de la vingt-troisième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 3287,67 francs suisses au 8 janvier 2013. En outre, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat du récent retrait, par Mme Kathy HODGSON-SMITH et M. John Kolol OLE TINGOI, de leur demande d'aide financière en vue de leur participation à la vingt-troisième session du comité intergouvernemental. Le Conseil consultatif a aussi été informé que ces retraits ont eu lieu après la publication de la note d'information WIPO/GRTKF/IC/23/INF/4. Le conseil a été informé que, suite à ces retraits, le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 8674,52 francs suisses au 4 février 2013, auxquels il fallait ajouter les 933,65 francs suisses provenant des remboursements à venir. Le Conseil consultatif est convenu de prendre en compte cette information dans l'adoption de ses recommandations.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 18 candidats provenant de cinq régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/23/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :

- i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : vingt-quatrième session du comité.
- ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour cette session du comité et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (deux demandeurs, par ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR

M. Tomás ALARCÓN EYZAGUIRRE

iii) demandeur qui, de l'avis du conseil, devrait en principe bénéficier d'une assistance pour cette session du comité mais pour lesquels des fonds pourraient ne pas être disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (un demandeur)

M. Jim Walker

iv) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la prochaine session du comité : (par ordre alphabétique)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

M. Rodrigo DE LA CRUZ ILAGO

M. Albert DETERVILLE

Mme Jackline Margis KURARU

M. Chinara SADYKOVA

M. Ngwang SONAM SHERPA

v) demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Victor Eduardo ALONQUEO BOUDON

Mme Abdoulaye FATI SOUMAILA ALI

M. Daniel Mpoiko KOBEL

M. Arnold Christopher LAISSER

M. Jean Marie MUBENGAYI

M. Tony NDEFRU FRACHAHA

M. Dilip Singh RAI

M. Emmanuel TSHIBANGU NTITE

M. Edwin VÁSQUEZ CAMPOS

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 6 février 2013

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

Mme Alexandra GRAZIOLI, conseillère juridique principale, Droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse), présidente du Conseil consultatif, vice-présidente du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Mohamed AG ABBA, représentant, ADJMOR, Tombouctou (Mali) [signé]

M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Association of Kunas United for Mother Earth (KUNA) (Panama) [signé]

Mme Natasha GOONERATNE, deuxième secrétaire, mission permanente de Sri Lanka, Genève [signé]

Mme Sophia KNIGHT, directrice exécutive, Section internationale de la propriété intellectuelle, Bureau des négociations commerciales, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra (Australie) [signé]

M. Mandixole MATROOS, deuxième secrétaire, mission permanente de la République d'Afrique du Sud, Genève [signé]

Mme Natalia BUZOVA, chef adjoint, Division juridique, Institut fédéral de la propriété industrielle, Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

M. Justin SOBION, premier secrétaire, mission permanente de la Trinité-et-Tobago, Genève [signé]

M. Jim WALKER, représentant, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), Brisbane (Australie).

[Fin de l'annexe et du document]